

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie**

Le 13 juillet 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 13 juillet 2026 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 18h30.

Étaient présents :

Monsieur Christian Peiry, maire
Madame Louise Perreault, conseiller, poste numéro 1
Monsieur Alexandre Harpin, conseiller, poste numéro 2
Monsieur Ghislain Privé, conseiller, poste numéro 3, maire suppléant
Monsieur Benoit Fournier, conseiller, poste numéro 4
Monsieur Bruno St-Germain, conseiller, poste numéro 5
Madame Audrey Guillemette, conseillère, poste numéro 6

Était absent :

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Christian Peiry

Était également présente : Madame Tracy Kelly
Directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

À 18h31, le maire, monsieur Christian Peiry, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

215-07-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Sur la proposition de : Audrey Guillemette
Appuyé par: Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX;

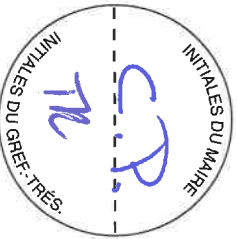
**3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
8 JUIN 2026;**

216-07-26

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN
2026**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026 soit adopté.

Sur la proposition de : Alexandre Harpin
Appuyé par : Benoit Fournier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

5. CORRESPONDANCES;

6.AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL;

6.1. COMPTE-RENDU DU MAIRE;

- 10 juin 2026 - Rencontre à la MRC
- 15 juin 2026 - Séance de travail au bureau municipal
- 17 juin 2026 - Rencontre de la RIAM
- 22 juin 2026 - Séance de travail au bureau municipal
- 29 juin 2026 - Séance de travail au bureau municipal
- 06 juillet 2026 - Séance de travail au bureau municipal
- 13 juillet 2026 - Animé le caucus et le conseil municipal

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES;

7.1. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 JUIN 2026;

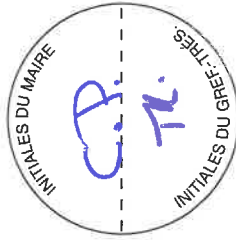
La directrice générale et greffière-trésorière a déposé en pièces jointes les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de juin 2026.

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 JUIN 2026

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de juin totalisant **169 852.55\$**

Liste des comptes payés au 30 juin 2026

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
L2600179	Receveur général du Canada	1 044.22
L2600180	Ministre du revenu du Québec	2 746.50
L2600181	SPAD Drummond	1 271.05
L2600182	Régie inter d'acton et des maskoutains	229.32
L2600183	Côté et fils inc.	119.70
L2600184	Visa Approvisionnement	1 130.89
L2600185	Hydro-Québec	35.97
L2600186	Ministre des finances du Québec (SQ)	28 302.00
L2600187	Buropro Citation	46.09
L2600188	Trafic Innovation inc.	2 489.21
L2600189	Vente et location Dubois	252.95
L2600190	Jonathan Brodeur	77.04
L2600191	Cooptel	227.55
L2600192	Hydro-Québec	112.66



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie

L2600193	Desjardins Sécurité Financière	614.01
L2600194	MRC D'Acton	21 936.50
L2600195	Aquatech	586.95
L2600196	La Paperasse	165.45
L2600197	Benoît Fournier	98.09
L2600198	Signalisation Kalitec	12 020.65
L2600199	Jonathan Brodeur	122.15
L2600200	Visa Approvisionnement	1 091.98
L2600201	Régie des incendies de Roxton Falls	367.66
L2600202	FQM Services	259.85
L2600203	Tracy Kelly	173.92
L2600204	Excavation L.G.	16 467.87
L2600205	Lussier – Mutuelle protection	377.49
L2600206	Jonathan Brodeur	169.92
L2600207	Excavation L.G.	22 953.84
L2600208	Régie inter. D'acton et des maskoutains	3 706.32
L2600209	Visa Approvisionnement	1 137.63
L2600210	Hydro-Québec	85.91
L2600211	Excavations St-Césaire	35 578.45
L2600212	Les débroussaillages Roxton Falls	1 264.72
L2600213	GC Crédit-Bail Québec Inc. Grenke	334.58
L2600214	Vente et location Dubois	252.95
L2600215	Martech	2 289.15
L2600216	Jonathan Brodeur	56.16
C2600006	Énergie et Ressources naturelle	12.00
TOTAL		160 209.35\$

Salaires nets payés au 30 juin 2026

Employés : 6 746.28\$
Conseil municipal : 2 896.92\$

TOTAL

9 643.20\$

Sur la proposition de : Audrey Guillemette
Appuyé par : Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

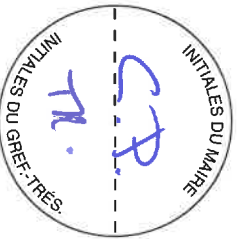
ADOPTÉE

7.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2026;

218-07-26

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2026

Liste des comptes à payer au 30 juin 2026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie

TOTAL :

XXXXXXXXS

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par : Alexandre Harpin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

7.3. RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS;

7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 30 JUIN 2026;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé la conciliation bancaire au 30 juin 2026 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) :

7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2026;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport budgétaire au 30 juin 2026, lequel démontre :

	Pour le mois de juin	Cumulatif 2026
Revenus de fonctionnement :	\$ 130 332.00	\$ 859 353.01
Dépenses de fonctionnement :	\$ 225 529.81	\$ 606 649.75

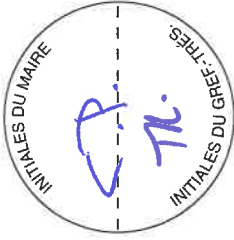
7.4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025;

DISCOURS DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT
FINANCIER 2025

Tel que requis à l'article 176.2 du code municipal du Québec, je dépose le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la municipalité de Béthanie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

Une copie de ce rapport sera distribuée à toutes les portes de la municipalité et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Rapport du vérificateur externe



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

Les états financiers 2025 ont été vérifiés par monsieur Danny Coderre, CPA auditeur. Le rapport de l'auditeur indépendant a été déposé en séance du 13 juillet 2026 de même que le ``Rapport financier 2025 consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025``.

RAPPORT FINANCIER 2025

Selon les états financiers au 31 décembre 2025, avec un budget équilibré de 1 120 170\$, l'exercice financier s'est terminé avec un déficit de 238 380\$. Ce déficit n'est en fait, un déficit qu'au livre dû au retard du versement des subventions dans le coût d'entretien des chemins et est désormais résorbé.

De plus, les immobilisations réalisées en 2025 totalisent 289 000\$ d'investissements, tels l'amélioration de l'église pour un montant de 146 000\$, la Place du Centenaire et le terrain du bureau municipal pour un montant de 32 000\$, la Halte-Rivière pour un montant de 19 000\$. Les investissements sur nos routes incluent, entres autres, 92 000\$ pour la réfection du chemin Boscobel.

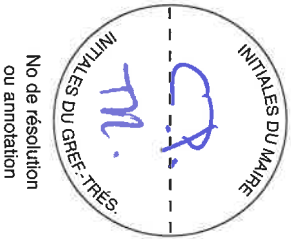
Il faut noter qu'une partie des coûts de ces investissements a été comblée par des subventions, telles le FSPS de la MRC d'Acton, le programme TECQ et le PAVL du provincial.

En ce qui concerne les liquidités de la municipalité, on y retrouve un excédent de fonctionnement non affecté de 248 181\$ ainsi qu'un excédent de fonctionnement affecté de 64 148\$ et un fond provisionnel de 34 867\$ pour les dépenses reliées aux élections, le tout pour un total de 347 196\$.

Au fil des années, la valeur d'investissement net dans les immobilisations et autres actifs municipaux totalisent un montant de 1 536 785\$, pour un total des avoirs de 1 883 981\$ de la municipalité. Ceci démontre notre très bonne santé financière.

La municipalité a un seul emprunt en vigueur, qui a servi à la réfection du chemin Ste-Geneviève. Le résiduel, au montant de 12 908\$, est à la charge complète du gouvernement du Québec.

En vertu de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus*, voici la rémunération et les allocations de dépenses reçues par le maire et les conseillers pour l'année 2025 :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Bédard

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023
(en dollars)

Municipalité de Bédard (s.m.)

Nom audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal	Reçu d'organismes mandataires ou supra-municipaux	
		Rémunération (incluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (incluant charges sociales)
Ghislain Privé	1.1 Conseiller	2 674	1 337	
Bernard Demers	1.2 Conseiller	1 521	761	
Benoît Fournier	1.5 Maire	8 053	4 027	247
Suzanne Nault	1.4 Conseiller	1 693	845	123
Laurence Frenette	1.3 Conseiller	1 521	761	
Benoît St-Germain	1.6 Conseiller	2 025	1 014	
Christian Peiry	1.7 Maire	3 693	1 846	165
Louise Perreault	1.8 Conseiller	507	254	82
Alexandre Herpin	1.8 Conseiller	507	254	
Audrey Guillemette	1.10 Conseiller	338	169	
2		22 537	11 271	412
				205

Note
1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra-municipal (exemples : MRC, région, organisme public de transport).

Conclusion

Chers citoyennes et citoyens de Bédard,

Tel que requis à l'article 176.2 du code municipal du Québec, je dépose le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la municipalité de Bédard pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025. Une copie de ce rapport sera distribuée à toutes les portes de la municipalité et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Merci d'être présents aujourd'hui pour cette séance cruciale dédiée à l'adoption de notre budget. Cet exercice, bien qu'ardu, reflète notre engagement envers la transparence, la responsabilité financière et la construction d'un avenir durable pour notre communauté.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers madame Tracy Kelly, ainsi qu'à tous les membres du conseil municipal pour leur implication constante et leur sérieux dans la gestion des affaires publiques. Grâce à l'engagement de nos employés, bénévoles et citoyens, nous avons pu affronter les pressions inflationnistes tout en maintenant un haut niveau de service. C'est dans ce même esprit que je dépose aujourd'hui le rapport sur les états financiers consolidés de 2025 pour adoption.

Maire, Christian Peiry

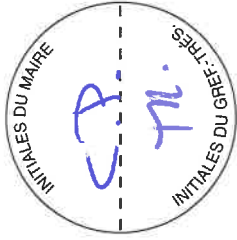
Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Louise Perreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents.

ADOPTÉE

7.5. APPUI AU MAINTIEN DES RESSOURCES ET DES SERVICES ÉDUCATIFS
À L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE SAINTE-CHRISTINE;

APPUI AU MAINTIEN DES RESSOURCES ET DES SERVICES ÉDUCATIFS À
L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE SAINTE-CHRISTINE

*** AVEC DISPENSE DE LECTURE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

ATTENDU QUE l'École Notre-Dame de Sainte-Christine a récemment vu son indice de défavorisation passer du niveau 10 au niveau 7;

ATTENDU QUE cette modification pourrait entraîner une diminution de certaines ressources et de certains services offerts aux élèves, ainsi que la possible fermeture d'une classe à l'École Notre-Dame de Sainte-Christine;

ATTENDU QUE les citoyens et les représentants du milieu scolaire ont exprimé des préoccupations quant aux impacts de cette situation sur la qualité des services éducatifs et sur la composition des groupes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine est préoccupée par les informations indiquant qu'une classe pourrait être supprimée en raison de la baisse des effectifs scolaires;

ATTENDU QUE le projet visant à faire de l'École Notre-Dame l'école de référence pour les élèves de la Municipalité de Béthanie ne semble pas avoir été finalisé à ce jour;

QUE le conseil municipal exprime ses préoccupations relativement aux impacts découlant de la modification de l'indice de défavorisation de l'École Notre-Dame et aux conséquences pouvant en résulter sur les services offerts aux élèves;

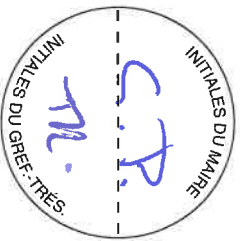
QUE le conseil municipal demande au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe de considérer toutes les options permettant de maintenir des services éducatifs de qualité et d'assurer un environnement d'apprentissage favorable aux élèves de l'École Notre-Dame;

QUE le conseil municipal réitère son intérêt à voir se concrétiser l'arrimage du territoire des élèves la Municipalité de Béthanie à l'École Notre-Dame de Sainte-Christine;

QUE le conseil municipal demande au ministère de l'Éducation de revoir les critères et la méthodologie utilisés pour établir l'Indice de milieu socio-économique (IMSE), afin de s'assurer que les ressources attribuées aux établissements scolaires reflètent adéquatement la réalité et les besoins des élèves;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, à la direction de l'École Notre-Dame, au Comité de parents du CSSSH, à la Municipalité de Béthanie, à M. André Lamontagne, député de Johnson, ainsi qu'au ministre de l'Éducation du Québec.

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par : Alexandre Harpin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie**

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS;

**8.2. NOUVELLE ENTENTE DE SERVICE AUX PERSONNES SINISTRÉES
AVEC LA CROIX-ROUGE;**

**NOUVELLE ENTENTE DE SERVICE AUX PERSONNES SINISTRÉES AVEC LA
CROIX-ROUGE**

221-07-26

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Béthanie ont pris connaissance de la nouvelle entente de services aux personnes sinistrées lors de la séance du caucus administratif du 13 juillet 2026;

QUE les membres du conseil municipal de Béthanie adoptent la nouvelle entente de services aux personnes sinistrées telle quelle;

QUE le conseil municipal autorise le déboursé relié à l'entente, au montant de 225,00\$;

QUE les membres du conseil municipal de Béthanie autorisent monsieur Christian Peiry, maître, ainsi que madame Tracy Kelly, directrice générale, à signer la nouvelle entente de services aux personnes sinistrées.

Sur la proposition de : Benoit Fournier
Appuyé par : Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU;

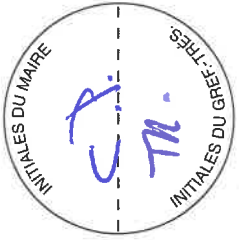
**9.1. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA COUR DE LA SALLE
COMMUNAUTAIRE ET DES TROIS ENTRÉES;**

222-07-26

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA COUR DE LA SALLE
COMMUNAUTAIRE ET DES TROIS ENTRÉES**

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été lancés pour sélectionner une entreprise de déneigement ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une seule soumission;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte l'offre de service de monsieur Marc Toews au montant de 6 000\$ plus taxes applicables pour le déneigement de la cour de la salle communautaire ainsi que le déneigement manuel des trois portes d'entrée.

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par : Benoit Fournier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

10.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE;

10.1. RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;

**10.2. DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 309-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 123-02 SUR LE ZONAGE 301 DU
TERRAIN DE L'ÉGLISE;**

223-07-26

**DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 309-26 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 123-02 SUR LE ZONAGE 301 DU TERRAIN DE
L'ÉGLISE**

ATTENDU Qu'à une séance ordinaire du conseil le lundi 10 août 2026 sera adopté le règlement 309-26 modifiant le règlement 123-02 sur le zonage 301 du terrain de l'église;

Sur la proposition de : Audrey Guillemette
Appuyé par : Louise Perreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

ADOPTÉE

**10.3. RÈGLEMENT NUMÉRO 311-26 SUR L'ANNULATION DU
RÈGLEMENT SUR LES AUTORISATIONS MUNICIPALES
CONCERNANT LES NUISANCES SONORES;**

224-07-26

**RÈGLEMENT NUMÉRO 311-26 SUR L'ANNULATION DU RÈGLEMENT
SUR LES AUTORISATIONS MUNICIPALES CONCERNANT LES
NUISANCES SONORES**

***** DISPENSE DE LECTURE**

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ACTON

MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie

Règlement numéro 311-26 sur
l'annulation du règlement sur les
autorisations municipales concernant
les nuisances sonores

Préambule

ATTENDU QUE la municipalité a un règlement 268-22 mentionnant que le bruit ou la musique ne doivent pas être entendu à une distance de 15 m de la limite du terrain;

ATTENDU QUE la décision a été prise d'annuler l'entièrete de ce règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné par monsieur Alexandre Harpin lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Béthanie tenue le 8 juin 2026;

Sur la proposition de : Audrey Guillemette
Appuyé par : Louise Perreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil désire enlever tous les éléments du règlement 268-22.

QUE ce règlement annule le règlement 268-22 ainsi que tous ceux modifiants ce dernier.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

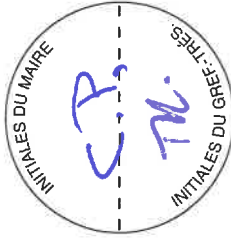
11. LOISIRS ET CULTURE;

12. AUTRES INFORMATIONS;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entrainant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie

QUE la séance soit levée à 19h09

Sur la proposition de : Alexandre Harpin
Appuyé par : Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents.

ADOPTÉE

Monsieur Christian Peiry
Maire

Madame Tracy Kelly, DMA
Directrice générale et
Greffière-trésorière

**Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation